## **BURKINA FASO**

DECRET N°2015-\_596 /PRES-TRANS/PM/ MESS/MFPTSS/MEF portant création d'emplois à l'Université de Ouagadougou.

Unité-Progrès-Justice

## LE PRESIDENT DE LA TRANSITION. PRESIDENT DU FASO. PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VU la Constitution ;

VU la Charte de la Transition;

VisacFme 00494 08/cs/lonson VU le décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre;

le décret n°2014-004/PRES-TRANS/PM du 23 novembre  $\mathbf{VU}$ 2014 portant composition du Gouvernement;

la loi n°025/2010 /AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux VU emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso;

la loi n°032/2000/AN du 8 décembre 2000 portant création de la catégorie  $\mathbf{VU}$ d'établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT):

le décret 2000-558 /PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000 portant VU érection de l'Université de Ouagadougou en établissements public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

le décret 2000-559 /RES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000 portant  $\mathbf{V}\mathbf{U}$ approbation des statuts de l'Université de Ouagadougou;

le décret n°2011-033 /PRES/PM/MESS/MRSI/MEF/MS du 07 février 2011  $\mathbf{VU}$ portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs, et réglementation des fonctions d'assistant, d'enseignant à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche:

les résultats obtenus par les enseignants de l'Université de Ouagadougou à la VU 36e session des comités consultatifs interafricains (CCI) tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso du 14 au 21 juillet 2014 :

le palmarès du 17e concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, VU odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales, organisé par le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) du 3 au 11 novembre 2014 à Yaoundé, au Cameroun ;

Sur rapport du Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur; Le Conseil des ministres de la Transition entendu en sa séance du 21 janvier 2015 ;

## **DECRETE**

- Article 1: Il est créé à l'Université de Ouagadougou, au titre de l'année 2014 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 36<sup>e</sup> session des comités consultatifs interafricains du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) ainsi que pour le compte des admis du 17<sup>e</sup> concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, ondotosmatologie, médecine vétérinaire et productions animales, quarante quatre (44) emplois de l'enseignement supérieur répartis ainsi qu'il suit :
  - 1. Sept emplois de professeurs titulaires et de professeurs hospitalouniversitaires titulaires répartis comme suit :
    - . Deux emplois à l'Unité de Formation et de recherche en sciences humaines (UFR/SH) qui se répartissent ainsi qu'il suit :
    - un emploi en Histoire économique et sociale;
    - un emploi en Géographie physique (climatologie, hydrologie).
    - . Un emploi en Linguistique à l'Unité de Formation et de recherche en lettres, arts et communication (UFR/LAC).
    - . Un emploi en Immunologie à l'Unité de Formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT).
    - . Un emploi en Physique : Milieux denses et matériaux à l'Unité de formation et de recherche en sciences exactes et appliquées (UFR/SEA);
    - . Deux emplois de professeurs hospitalo-universitaires titulaires à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la santé (UFR/SDS) répartis comme suit :
    - un emploi en Santé publique;
    - \_ un emploi en **Dermatologie vénérologie**.

- 2. Dix neuf emplois de maîtres de conférences et de professeurs hospitalouniversitaires agrégés répartis comme suit :
  - . Un emploi de maître de conférences en Archéologie et préhistoire africaines à l'Unité de formation et de recherche en sciences humaines (UFR/SH).
  - . Un emploi de maître de conférences en Démographie à l'Institut supérieur des sciences de la population (ISSP).
  - . Trois emplois de maîtres de conférences à l'Unité de Formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) qui se répartissent ainsi qu'il suit :
    - un emploi en Entomologie médicale;
    - un emploi en Biologie animale/Entomologie;
    - un emploi en Physiologie Animale-Pharmacologie.
  - . Deux emplois de maîtres de conférences à l'Unité de formation et de recherche en sciences exactes et appliquées (UFR/SEA) qui se répartissent ainsi qu'il suit :
    - un emploi en Mathématiques appliquées : Mécanique et énergétique ;
    - un emploi en Rhumatologie.
  - . Douze emplois de maîtres de conférences hospitalo-universitaires agrégés à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la santé (UFR/SDS) qui se répartissent ainsi qu'il suit :
    - un emploi en Radiologie- radiodiagnostic et imagerie médicale;
    - un emploi en Chirurgie générale ;
    - trois emploi en Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale;
    - un emploi en Stomatologie et chirurgie maxillo-faciale;
    - un emploi en Anesthésie et réanimation ;

- un emploi en Neurologie;
- un emploi en Pneumo-phtisiologie;
- un emploi en Pharmacologie;
- un emploi en Médecine du travail;
- un emploi en Médecine interne.
- 3. Dix huit emplois de maîtres assistants et de maîtres assistants hospitalouniversitaires répartis comme suit :
  - deux emplois de maîtres assistants à l'Unité de formation et de recherche en sciences humaines (UFR/SH) qui se répartissent ainsi qu'il suit :
    - un emploi en Sociologie du développement;
    - un emploi en Anthropologie.
  - Un emploi de maître assistant en Sciences du langage à l'institut burkinabé des arts et métiers (IBAM).
  - Un emploi de maître assistant en Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements) à l'institut supérieur des sciences de la population (ISSP).
  - Trois emplois de maîtres assistants à l'Unité de formation et de recherche en lettres, arts et communication (UFR/LAC) qui se répartissent ainsi qu'il suit :
  - un emploi en Langues et Civilisations germaniques ;
  - un emploi en Communication;
  - un emploi en Etudes théâtrales.
  - Six emplois de maîtres assistants à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) qui se répartissent ainsi qu'il suit :

- un emploi en Phytopathologie;
- un emploi en Hydrogéologie;
- un emploi en Entomologie;
- un emploi en Biologie et écologie animales ;
- deux emplois en Génétique.
- Cinq emplois de maîtres assistants hospitalo-universitaire à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la santé (UFR/SDS) qui se répartissent ainsi qu'il suit :
  - un emploi en Urologie;
  - un emploi en Orthopédie Traumatologie ;
  - un emploi en Radiodiagnostic et imagerie médicale;
  - un emploi en Pharmacologie;
  - un emploi en Chirurgie générale.

Article 2: Le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 11 mai 2015

Le Premier Ministre

Yacouba Isaac ZIDA

Le Ministre de la Fonction Publique, du travail et de la sécurité Sociale

**Augustin LOADA** 

Le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur

Filiga Michel SAWADOGO

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Jean/Gustave SANON